

Afin d'illustrer la mise au point d'Arnaud Lecourt sur la notion de NIMBY, nous avons repris des analyses effectuées par le groupe associations environnementales et patrimoniales sur le discours associatif dans les Pays de la Loire. La prégnance du phénomène NIMBY apparaît-elle qu'on le retrouve comme élément de la typologie des associations environnementales et patrimoniales créées dans la Région depuis une vingtaine d'années.

TYPLOGIE DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES : LE POIDS DE LA CONTESTATION RIVERAINE

Une source : le Journal officiel

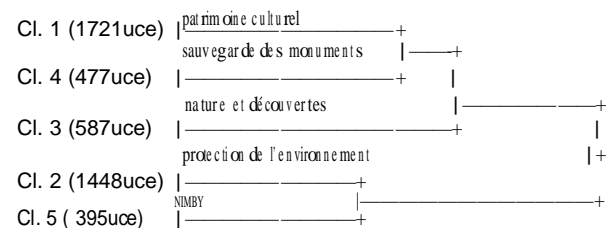
Nous avons exploité les déclarations d'associations entre 1980 et 1997 pour les cinq départements des Pays de la Loire. À partir du Journal officiel, 2 600 associations ont été sélectionnées sur la base de thématiques patrimoniales et environnementales. Pour toutes ces créations, nous avons relevé l'objet de l'association, qui définit ses objectifs en quelques lignes, ainsi que le siège de l'association et la date de sa création, qui nous permettent de la situer dans l'espace et dans le temps. Signalons la croissance du nombre de créations sur l'ensemble de la période, particulièrement soutenue dans les années 1990.

Une méthode : l'analyse textuelle

L'objet de l'association est au centre de l'analyse que nous avons conduite à travers le logiciel Alceste². L'analyse d'un corpus par ce logiciel vise à concevoir des classes d'énoncés sur la base des convergences de leur vocabulaire. Le logiciel réalise un lexique des mots pleins (noms, verbes, adjectifs, certains adverbes...) et de mots outils (articles, pronoms, prépositions, adverbes, verbes modaux...) qui sont également décomptés et étudiés mais qui ne participent pas aux opéra-

tions de classification des énoncés. ALCESTE segmente l'ensemble du corpus en énoncés simples, les unités de contexte élémentaires, qu'il classe en fonction de la distribution des mots pleins qu'ils contiennent. L'analyse statistique utilisée est une classification hiérarchique descendante où l'on cherche la meilleure partition de l'ensemble du tableau qui croise unités de contextes et formes lexicales. On obtient alors, pour chaque classe, une liste d'unités de contextes stables et un vocabulaire spécifique qui constitue son "monde lexical".

Classification Descendante Hiérarchique- Dendrogramme des classes stables (les titres ne sont pas fournis par l'analyse)



Parmi les cinq classes obtenues grâce à l'analyse textuelle, deux se détachent autour d'une grande thématique de "protection de l'environnement". Mais les registres sémantiques apparaissent significativement différenciés. Tout d'abord à propos des acteurs en présence : dans la classe n° 5, il s'agit de *riverains* (66 occurrences) et de *comités* dans une moindre mesure (37 occurrences). Cette grande spécificité du vocabulaire est à opposer à la plus grande diversité qui caractérise la classe voisine (classe n° 2), où ce sont des *habitants*, des *locataires*, des *propriétaires*, des *résidents*, des *associations* (versus *comités*) qui interviennent. L'action de ces *riverains* consiste à *s'opposer*, à *lutter*, à demander l'*annulation*, la *modification* d'un certain nombre d'aménagements perçus comme *nuisances* (68 occurrences) (*bruit, sonore, vitesse...*). Il est d'ailleurs significatif de voir apparaître la préposition *contre* (77 occurrences) parmi les mots outils significatifs de la classe n° 5, alors que c'est la préposition *pour* qui caractérise la classe n° 2 (même si l'on y retrouve par ailleurs cette même idée de lutte, à travers les termes de défense et de protection).

Ces *nuisances* caractéristiques de la classe n° 2 sont asso-

1- Le groupe de travail de l'UMR ESO se compose d'I. Garat, M. Barbas, V. Frappart, M. Bigoteau, A. Gasnier et V. Veschambre.

2- Logiciel créé par Max Reiner et diffusé par la société Image. J'emprunte ici à Virginie Frappart, qui travaille sur la méthodologie d'ALCESTE dans le cadre de sa thèse consacrée aux représentations et images de la ville de Nantes.

ciées en premier lieu à des infrastructures de transport, autoroutes, rocade, voies, aéroports, lignes ou tracés TGV. Elles sont également générées par des industries (ou usines), des carrières ou des déchets (radioactif, ordures, dépôt).

Quelques objets d'associations spécifiques de la classe n° 5

3137 63 lutter afin d'obtenir le déplacement vers l'ouest du projet du rond-point prévu au colombier, ainsi que la modification du tracé de l'actuel VC 5 afin de garantir la sécurité et la qualité de l'environnement des riverains et des usagers du futur CD 116.

931 67 opposition à la circulation des poids lourds par la déviation projetée par la rue du grand douai à Chateaubriant

4795 67 lutte contre les nuisances occasionnées par la voie rapide RN 249 Nantes Cholet au niveau des trois villages nommés ci-dessus;

5640 67 limiter les nuisances et les risques causés par l'exploitation éventuelle des carrières des bournelles

2137 59 défense des riverains face à l'implantation, la réalisation et les conséquences de l'installation d'une ligne à très haute tension.

5579 59 lutter contre toutes les nuisances principalement des bruits intolérables provoqués par la circulation très importante sur la rocade est au niveau du lotissement

421 53 regrouper les riverains de Montcruchet, à Segré, qui expriment leur ferme volonté de s'opposer par tous les moyens légaux au projet d'installation d'une usine de broyage et d'épandage d'ordures ménagères du nord-ouest de la Sarthe

(NIMBY) : (les termes précédés du signe # sont caractéristiques de la classe)

Cette typologie rejoint les différentes phases de créations d'associations identifiées par A. Lecourt, de la "contestation riveraine" à la "mobilisation plus constructive". L'objet des associations de la classe n° 5 reflète ce qu'il a nommé "opposition réactive au projet", ou "comportement NIMBY", de la part de riverains. Cette opposition s'inscrit dans le court terme, comme le souligne le vocabulaire de la temporalité : rapide, futur, nouvel...

La "montée en généralité" serait plutôt incarnée par les associations de la classe n° 2, qui se désignent elles-mêmes comme associations (et non plus en tant que comités), et dont l'objet est caractérisé par des termes ou des expressions telles qu'environnement, cadre de vie et qualité de vie. La mobilisation et la revendication sont légitimées par cette référence au bien commun, ce que confirme la présence d'un vocabulaire de type juridique (droit, législatif, autorité, administration, judiciaire...). Nous ne sommes plus dans l'urgence mais dans la durée, comme l'indique l'absence de référence à la temporalité.

DU NIMBY À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE : EXEMPLE DE L'ASSOCIATION CACTUS (AGGLOMÉRATION D'ANGERS)³

Cette analyse de l'objet des associations ne peut suffire à caractériser leurs représentations, leurs actions, ni même leur discours. C'est pour cela que nous entamons une série de monographies d'associations, situées dans chacune des catégories identifiées. Le groupe a rendu visite à l'association CACTUS (coordination des associations contre le tracé urbain sud) basée à Avrillé dans le nord de l'agglomération angevine. Comme son nom l'indique, cette association résulte du regroupement d'anciennes structures et apparaît caractéristique de cette volonté de dépasser, au moins dans l'argumentation, la simple opposition de riverains à un tracé, celui du contournement autoroutier de l'agglomération, programmé depuis une trentaine d'années et déclaré d'utilité publique en avril 1998. La logique NIMBY reste forte, comme en témoigne le mode d'action de l'association, qui conduit une grève de la faim tournante sur les lieux même du tracé, avec un engagement souligné par la presse des personnes les plus concernées (celles dont la maison doit être détruite par exemple)⁴. Parmi les arguments avancés pour justifier une solution alternative, figure d'ailleurs "l'absence d'expropriation et de dépréciation du patrimoine individuel". Mais la démarche associative est passée récemment d'une simple opposition (pas d'autoroute dans la "ville-parc") à une proposition, celle du tunnel. Ce qui permet à Cactus de tenir le discours de l'intérêt général : "nous ne proposons pas de renvoyer l'autoroute chez les autres; nous acceptons pour le bien commun qu'elle passe là où elle doit passer, mais à la seule condition que ce passage se fasse de façon vraiment moderne, c'est-à-dire sans préjudice pour les hommes, sans atteinte à l'environnement des milliers de personnes qui habitent cet endroit". L'argumentation environnementale est bien entendue fondamentale dans cette "montée en généralité" : "pas de destruction de l'environnement : sites, cadre vert, vallée du Brionneau, pavillons, patrimoine historique"⁵. Il faut souligner l'articulation qui est faite entre environnement et patrimoine, sur le modèle revendiqué de la directive européenne du 27 juin 1985, et de la loi n° 83-630 du

3- On pourra se référer au texte de J.-P. Wolff, qui évoque cette question du contournement autoroutier de l'agglomération angevine. J.-P. WOLFF, 2000, Politiques des mobilités : des conflits aux territoires, in *Patrimoine et environnement : les territoires du conflit*, Norois, à paraître.

4- Le président est fort logiquement un riverain.

5- Il s'agit principalement de l'abbaye grandmontaine de La Haye-aux-Bons-hommes, fondée au XIIe, dont le périmètre de protection serait entamé par l'autoroute.

12 juillet 1983, corrigée le 2 février 1995, relative “aux atteintes à l’environnement ou au patrimoine culturel que risque de provoquer un projet d’aménagement”.

Le mot patrimoine renvoie à la fois à la fortune transmise dans le cadre familial et à l’héritage culturel collectif. À travers cette ambiguïté du terme, nous pouvons résumer le phénomène de “montée en généralité” auquel aspirent les associations à caractère riverain : il s’agit de légitimer la protection du patrimoine individuel (valeur foncière et immobilière) menacé par la proximité de nuisances en se référant au patrimoine naturel ou culturel, conçu comme bien commun de la société tout entière.